



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 18 février 2026

Objet :

JUMELAGE AVEC LA VILLE DE BIETIGHEIM (Allemagne)

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit février, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le douze février, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 16

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHSKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Charlotte LOGEAIS, Caroline BOUIS, Mathieu BELKEBIR, Vincent CLAUDIERE, Julien COURTIN, Alexandre RUECHE, Marie-Aimée PEYRON, Jean-Clair BUCHARD, Dominique DURAND.

Ont donné pouvoir : 7

<i>Frédéric GUIRIMAND</i>	à	<i>Bertrand MENIGAULT</i>
<i>Maelys LUXOR</i>	à	<i>Eric VERSPIEREN</i>
<i>Hervé DEWYNTER</i>	à	<i>Julien COURTIN</i>
<i>Jacques NICOLAS</i>	à	<i>Sabrina TOURMETZ</i>
<i>Siham ROUSSEL</i>	à	<i>Eve VON TSCHIRSCHSKY</i>
<i>François GUYARD-CASTANET</i>	à	<i>Alexandre RUECHE</i>
<i>Stéphanie BANCAL</i>	à	<i>Marie-Aimée PEYRON</i>

Absents :4

Dimitri BOURSAULT ; Laurent MITON ; Ségolène MOREAU ; Claude MAQUIS ;

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Denis PETITMENGIN

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 16 REPRESENTES 7 ABSENTS : 4 VOTANTS : 23

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1115-1 et suivants ;

CONSIDÉRANT les travaux de l'Amicale Franco-Allemande depuis 2020 visant à créer un lien d'amitié entre une commune allemande et les villes de Noisy-le-Roi et Bailly ;

CONSIDÉRANT les échanges et rencontres intervenus depuis 2024 avec la ville de Bietigheim ;

CONSIDÉRANT le projet de serment de jumelage présenté ;

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **par 18 voix pour, 1 voix contre (Dominique DURAND) et 4 abstentions (Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD-CASTANET, Alexandre RUECHE, Marie Aimée PEYRON, Alexandre RUECHE)**

1) APPROUVE le principe d'un serment entre les communes de Bietigheim (Allemagne) et de Bailly.

2) AUTORISE le Maire à tout mettre en œuvre pour l'aboutissement de ce projet ;

3) AUTORISE le Maire à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférant.

4) AUTORISE le Maire à signer « Le Serment de jumelage » avec la Commune de Bietigheim.

Pour copie conforme,

Fait à BAILLY, le 18 février 2026



Jacques ALEXIS

Publié sur le site de la commune le : 04/03/26